



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2024/036**

**OBJET : BUDGET ANNEXE « AÉRODROME » – AFFECTATION  
DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 33**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 29 mars 2024**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 29 mars 2024**

**Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE**

La séance est ouverte.

**Le 4 avril de l'année deux mille vingt-  
quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUKOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E	Mme SAUNIER	PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme MARTINEZ
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER (A)			

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/036

**OBJET : BUDGET ANNEXE « AÉRODROME » – AFFECTATION  
DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** la délibération n°2023/043 du 23 mars 2023 relative au vote du budget Primitif du budget annexe « Aéroport »,

**Vu** la délibération n°2024/032 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2023,

**Considérant**, la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget annexe « Aéroport » les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,

**Considérant**, que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section d'exploitation, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,

**Considérant**, que l'excédent de la section d'exploitation doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

**Considérant**, que le solde disponible peut être inscrit soit en section d'exploitation soit en section d'investissement,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Décide de l'affectation du résultat du budget annexe « Aéroport » comme suit :

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	-49 756,88
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	1 291,79
Résultat comptable cumulé	-48 465,09
Solde des restes à réaliser	-21 497,40
Besoin réel de financement	-69 962,49

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	17 498,95
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	211 981,41
Résultat de clôture à affecter	229 480,36

<b>Affectation budgétaire 2024</b>		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		159 517,87
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		69 962,49
001 Résultat d'investissement reporté	48 465,09	



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/036

**OBJET : BUDGET ANNEXE « AÉRODROME » – AFFECTATION  
DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**


---

- Prévoit les crédits aux budgets afférents,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 4 avril 2024



**Valérie LAGARDE**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240404-2024\_036-DE

